L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureau : No 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI, 8 OCTOBRE 1889.

Ventes de Propriétés Foncières,
—POUR—
TAXES DE VILLE

La Ville de la Nouvelle-Orléans contre les contribuables en défaut—Paroisse d'Orléans

En vertu de l'autorité qui m'est conférée par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je vendrai à la porte principale de la Maison de Cour où siège la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans, aux heures fixées par la loi pour les ventes judiciaires à partir de 11 h. du matin SAMEDI le 26me jour d'octobre A. D. 1889, et continuant de jour en jour jusqu'à ce que les ventes soient terminées, toutes les propriétés foncières sur lesquelles il est dû en ce moment des taxes à la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le but d'assurer la perception des taxes assessées de 1873 à 1887, inclusivement, y compris l'intérêt qui les grève à partir de la date où les contribuables ont été délinquants à raison de 10 pour cent par an jusqu'à paiement, et tous frais, avec tous les dépens.

Les noms des dits contribuables en défaut ou délinquants, le montant des taxes dues par chacun d'eux d'après l'assessement des dites années et la propriété foncière, assessée à chacun des contribuables ainsi qu'il suit et devant être vendues, sont indiqués ci-dessous.

ESCOUBAS, J. C. M.—
3409 Pour taxes de ville de l'année 1880, spécial.
Montant à.....$4 82
Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 2 dans l'ilet No 97, borné par les rues Bourgogne, Rampart, Bienville et Iberville, mesurant 31 pieds de face à la rue Bourgogne sur 75 pieds de profondeur.

FAILLE, ELIZABETH—
3877 Pour taxes de ville des années 1882, $127, 1883, [illegible] 1884, 80, 1885, 101 00, 1886, 80 80, 1887, 80 80.
Montant à.....$550 20
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 5 dans l'ilet No 155, borné par les rues Royale, Paix, Bagatelle, Union et Dauphine, formant l'encoignure des rues Royale et Paix, mesurant 64 pieds de face à la rue Royale sur 128 pieds de profondeur sur la rue Paix.

FAILLE, ELIZABETH—
3528 Pour taxe de ville des années 1882, $35 10, 1883, [illegible] 1884, 24, 1885, 45 72, 1886, 30 30, 1887, 36 36.
Montant à.....$204 54
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 6 dans l'ilet No 159, borné par les rues Royale, Union, Bagatelle, Dauphine et Paix, formant l'encoignure des rues Royale et Union et mesurant 64 pieds de face à la rue Royale sur 71 pieds de profondeur.

F[illegible]ND THOMAS—
3[illegible] Pour taxes de ville des années 1885, $50 80, 1886, 40 40, 1887, 26 26.
Montant à.....$117 46
Quatorze lots de terre dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 11 à 24 dans l'ilet No 474, bornés par les rues St-Denis, Marengo, Dryades et Milan, les lots Nos 11 et 12 mesurant 60 pieds de face à la rue St-Denis sur 150 pieds de profondeur, les lots 13 à 18 formant l'encoignure des rues St-Denis et Marengo et mesurant 150 pieds de face à la rue St-Denis sur 20 pieds de profondeur, les lots Nos 18 à 22 mesurant 150 pieds de face à la rue Dryades sur 120 pieds de profondeur, les lots Nos 23 et 24 mesurant 60 pieds de face à la rue Dryades sur 150 pieds de profondeur.

FOURTON, CHAS—
4034 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à.....$[illegible]
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans désigné comme lot No 1 dans l'ilet No 85 borné par les rues Romain, Laharpe, Columbus et Prieur, mesurant 31 pieds de face à la rue Romain sur 100 pieds de profondeur.

FAR J. W.—
4 44 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à.....$8 [illegible]
Un ou deux lots de terre dans le 4me district de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 15 dans l'ilet No 264, borné par les rues Bayonne, Bragg, Philippe et Jackson, mesurant [illegible] pieds de face à la rue Bayonne sur 123 pieds de profondeur.

G[illegible]LLOT MME C—
4100 Pour taxes de ville des années 1880, $21 [illegible] 1881, 21 41, 1882, 30 10, 1883, 24, 1884, 21, 1885, 33 [illegible], 1886, 30 30, 1887, 30 30.
Montant à.....$222 98
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 22 dans l'ilet No 293, borné par les rues Rempart, Basin, Gravier et Julia, mesurant 17 pieds de face à la rue Rempart sur 100 pieds de profondeur.

GERARD [illegible] HAS No 1—
4105 Pour taxes de ville des années 1880, $[illegible] 1881, 6 24, 1882, 11 11, 1883, 7 07, 1884, 7 00, 1885, 8 99, 1886, 7 07, 1887, 7 07.
Montant à.....$60 75
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 1208, borné par les rues Prieur, [illegible], mesurant 1[illegible] pieds de face à la rue Fraccalise sur 120 pieds de profondeur.

GRAHAM, M'EGAN M.—
441[illegible] Pour taxes de ville des années 188[illegible].
Montant à.....$[illegible]
[illegible] dans le 5me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 3 à 10 dans l'ilet No 161, bornés par les rues Atlantique, Newton, Socrates et Homer, formant l'encoignure des rues Atlantique et [illegible], mesurant 258 pieds de face à la rue Atlantique sur 123 pieds de profondeur.

GIRARDEY C. E.—
4450 Pour taxes de ville des années 1883, $6, 1884, [illegible] 1885, 7 02, 1886, 6 06.
Montant à.....$5 68
Deux lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 10 et 11 dans l'ilet No 768, borné par l'avenue St-Bernard, les rues [illegible], mesurant 4 pieds de face à l'avenue St-Bernard sur 118 pieds de profondeur.

GALLAGHER, MICHAEL—
45[illegible] Pour taxes de ville des années 1886, $54 54, 1887, 54 54.
Montant à.....$109 08
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 1 dans l'ilet No 69, borné par les rues Tchoupitoulas, Calliope, Annunciation et Poeyfarre, formant l'encoignure des rues Tchoupitoulas et Calliope, mesurant 23 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur [illegible] pieds de profondeur.

GALLAGHER, MICHAEL—
4[illegible] Pour taxes de ville des années 1886, $[illegible] 20, [illegible] 20.
Montant à.....$40 40
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No [illegible] borné par les rues [illegible] et Poeyfarre, [illegible] 6 pieds de profondeur.

[illegible]HER MICHAEL—
[illegible] taxes de ville des années 1886, [illegible] 20 20.
Montant à.....$40 40
Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans désigné comme lot No 14 dans l'ilet No 69, borné par les rues St-Thomas, Josephine, St-Marie et Felicité, mesurant 32 pieds de face à la rue St-Thomas sur 159 pieds de profondeur.

HOLLAND MME MARY—
4738 Pour taxes de ville des années 1880, $81 9, 1881, 80 2, 1882, 112 88, 1883, 90, 1884, 90 00, 1885, 119 38, 1886, 94 [illegible], 1887, 94 94.
Montant à.....$794 37
Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 7 dans l'ilet No 144, borné par les rues Race, Constance, Magasin et Robin, mesurant 5 pieds de face à la rue Race sur 120 pieds de profondeur.

HYAMS, HERITIERS H. M.—
4790 Pour taxes de ville des années 1880, $[illegible] 11, 1881, 8 92, 1882, 15 88, 1883, 10 00, 1884, 10 00.
Montant à.....$53 91
Une portion de terre dans le 1me district de la ville de la Nlle-Orléans désignée comme portion de l'ilet No 551, bornée par les rues Toulouse, St-David, Salmon et St-Louis.

HACK IGNATZ—
4819 Pour taxes de ville des années 1880, $9 11, 1881, 8 92, 1882, 15 88, 1883, 10 00, 1884, 10 00, 1885, 12 70, 1886, 10 10, 1887, 10 10.
Montant à.....$86 81
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 11 dans l'ilet No 10 7, borné par les rues Union, Genie, Bagatelle et Célestine, formant l'encoignure des rues Union et Genie et mesurant 60 pieds de face à la rue Union sur 127 pieds de profondeur sur la rue Genie.

HUNSEL, DAVID—
4[illegible]2 Pour taxes de ville des années 1880, $8 87, 1881, 7 14, 18[illegible]2, 12 70, 1883, 8 00, 1884, 8 06, 1886, 10 16, 1886, 8 06, 1887, 8 08.
Montant à.....$[illegible]
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 1, dans l'ilet No 1655, borné par les rues St-Antoine, Gallé, Bagatelle et Liberté, mesurant 34 pieds de face à la rue St-Antoine sur 128 pieds de profondeur.

HOULIHAN, THOS.—
4829 Pour taxes de ville des années 1880, $7 78, 1881, 7 14, 1882, 12 70, 1883, 8 00, 1884, 8 00, 1885, 10 16, 1886, 8 08, 1887, 8 08.
Montant à.....$69 44
Deux lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 1 et 2, dans l'ilet No 1343, bornés par les rues Dorgenois, Lapeyrouse, Onzaga et Robertson, formant l'encoignure des rues Dorgenois et Lapeyrouse, mesurant 64 pieds de face à la rue Dorgenois sur 128 pieds de profondeur sur la rue Lapeyrouse.

HENRY, THOS L. ou HENNE—
4880 Pour taxes de ville des années 1880, $14 57, 1881, 14 27, 1882, 2[illegible] 40, 1883, 16 16, 1884, 16, 1885, 20 32, 1886, 16 16, 1887, 16 16.
Montant à.....$138 88
Un lot de terre, dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No [illegible] dans l'ilet No 22, borné par les rues Sixième, Levée, St-Thomas et Septième, mesurant 21 pieds 8 pouces de face à la rue Sixième sur 127 pieds de profondeur.

HEFLER, CHAS. ou HELFLER—
4884 Pour taxes de ville des années 1880, $[illegible] 28, 1881, 7 14, 1882, 12 70, 1883, 8, 1884, 8, 1885, 10 16, 1886, 8 08, 1887, 8 08.
Montant à.....$69 44
Une portion de terre, dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme le fond des lots Nos 9 et 10 dans l'ilet No 118, bornée par les rues Laurel, Huitième, Constance et Neuvième, mesurant 25 pieds 10 pouces de face à la rue Laurel sur 64 pieds de profondeur.

HATTERS, GEO. ou HATTERAS—
4899 Pour taxes de ville des années 1880, $9 11, 1881, 8 03, 1882, 14 27, 1883, 9 00, 1884, 9 00, 1885, 11 43, 1886, 9 09, 1887, 2 02.
Montant à.....$71 95
Une portion de terre dans le 5me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignée comme le quartier du lot No 24, dans l'ilet No 1, bornée par les rues Seguin, Lavergne, Delaronde et Peter, mesurant 15 pieds de face à la rue Seguin sur 150 pieds de profondeur.

HUGHES, CHAS—
4900 Pour taxes de ville des années 1881, $[illegible] 25, 1882, 9 53, 1883, 6 00, 1884, 6 00, 1885, 7 62, 1886, 6 06, 1887, 6 06.
Montant à.....$16 62
Deux lots de terre dans le 5me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 11 et 12 dans l'ilet No 145, bornés par les rues Empire, Homer, Pacifique et Jackson, formant l'encoignure des rues Empire et Homer, mesurant 64 pieds de face à la rue Empire sur 123 pieds de profondeur sur la rue Homer.

HENRY, ED—
4990 Pour taxes de ville des années 1881, $[illegible] 3, 1882, 14 29, 1884, 9 00, 1885, 11 43, 1886, 9 09.
Montant à.....$51 84
Une portion de terre, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme lots A, B et 2 dans l'ilet No [illegible], bornée par les rues Walnut, Water, Front et Chestnut, formant l'encoignure des rues Walnut et Water, et mesurant 60 pieds de face à la rue Walnut sur 120 pieds de profondeur sur la rue Water.

HUERTON, HYPOLITE—
5025 Pour taxes de ville des années 1882, $57 16, 1883, 36, 1884, 36, 1885, 45 72, 1886, 36 36, 1887, 36 36.
Montant à.....$217 59
Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 19, dans l'ilet No 70, borné par les rues Conti, Dauphine, Bourbon et St-Louis, mesurant 41 pieds de face à la rue Conti sur 61 pieds de profondeur.

HOMER, ARSENE L.—
5028 Pour taxes de ville des années 1883, $88 00, 1884, 88, 1885, 111 76, 1886, 80 [illegible], 1887, 80 80.
Montant à.....$449 36
Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 3 A et 3 dans l'ilet No 118, borné par les rues Remparts, Bassin, St-Louis et Toulouse, mesurant 40 pieds de face à la rue Remparts sur 67 pieds 4 pouces de profondeur.

HENDERSON, MARY W.—
50[illegible] Pour taxes de ville des années 1881, $ 0 00, 1884, 20 00, 1885, 25 40, 1886, 20 20, 1887, 20 20.
Montant à.....$105 80
Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 3 dans l'ilet No 165, borné par les rues Washington, Chestnut, Camp et Quatrième, mesurant 30 pieds de face à la rue Washington sur 110 pieds de profondeur.

HOGAN, JOHN—
5077 Pour taxes de ville de l'année 1885.
Montant à.....$45 72
Deux lots de terre dans le 4me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 1 et 2, dans l'ilet No 3-1, bornés par les rues Liberté, Joséphine, St-André et Franklin, le lot No 1 formant l'encoignure des rues Joséphine et Liberté, mesurant 30 pieds de face à la rue Joséphine sur 100 pieds de profondeur, et No 2 mesurant 30 pieds de face à la rue Joséphine sur 100 pieds de profondeur.

HICKEY, MME ELLEN—
5089 Pour taxes de ville des années 1884, $10 10, 1885, 12 70.
Montant à.....$22 70
Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 1, dans l'ilet No 38, borné par les rues Locust, Melpomène, Magnolia et Thalie, formant l'encoignure des rues Melpomène et Locust, mesurant 31 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue Melpomène sur 95 pieds de profondeur.

HENRY, JR. JEAN BAPTISTE—
5091 Pour taxes de ville des années 1885, $88 9[illegible] 1886, 0 70.
Montant à.....$159 60
Deux lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 6 et 7 dans l'ilet No 159, bornés par les rues Bienville, Marais, Villeré et Douane, mesurant 52 pieds de face à la rue Bienville sur 139 pieds de profondeur.

HYAMS, H. M. et J. R. et als ou HYAMS H. M.—
5114 Pour taxes de ville des années 1885, $1 70, 1886, 12 12, 1887, 12 12.
Montant à.....$36 94
Une portion de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignée comme 1 moitié de l'ilet No 55, bornée par les rues Toulouse, St-David, Salmon et St-Louis, faisant face à la rue Toulouse.

HAGAN, JAMES—
5123 Pour taxes de ville des années 1885, $35 56, 1886, 28 28, 1887, 28 28.
Montant à.....$92 12
Deux lots de terre dans le 4me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 11 et 12 ou 13 à 15 dans l'ilet No 188, bornés par les rues Chestnut, Harmony, Coliseum et Huitième, formant l'encoignure des rues Chestnut et Harmony, mesurant 62 ou 98 pieds de face à la rue Chestnut sur 128 pieds de profondeur.

HAGAN, JAMES—
5124 Pour taxes de ville des années 1885, $127, 1886, 101, 1887, 101.
Montant à.....$3[illegible] 00
Trois lots de terre dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 1 à 3 dans l'ilet No 189, bornés par les rues Chestnut, Huitième, Coliseum et Harmony, formant l'encoignure des rues Chestnut et Harmony, mesurant 72 pieds de face à la rue Chestnut sur 113 pieds 6 pouces de profondeur.

HAGAN, CLARA M.—
5125 Pour taxes de ville des années 1885, $30 48, 1886, 24 24, 1887, 28 28.
Montant à.....$83 00
Deux lots de terre dans le 4me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 5 et 6 dans l'ilet No 299, borné par les rues Jackson, White, Franklin et Philip, mesurant 50 pieds de face à la rue Jackson sur 120 pieds de profondeur.

HAGAN, CLARA M.—
5126 Pour taxes de ville des années 1885, $7 2, 1886, 6 06, 1887, 6 06.
Montant à.....$19 74
Trois lots de terre, dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 3 à 5, dans l'ilet No 355, borné par les rues Première, Foret, Locust et Deuxième, mesurant 93 pieds de face à la rue Première sur 126 pieds de profondeur.

HUG, MME JOS.—
5128 Pour taxes de ville des années 1885, $58 42, 1887, 46 46.
Montant à.....$104 88
Un lot de terre, dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 9 dans l'ilet 240, borné par les rues Carondelet, Deuxième, Baronne et Première, formant l'encoignure des rues Carondelet et Deuxième et mesurant 28 pieds 5 pouces de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur.

HOWARD, B. B.—
5136 Pour taxes de ville des années 1885, $152 40, 1886, 121 20, 1887, 121 20.
Montant à.....$394 80
Un lot de terre, dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans désigné comme lot B dans l'ilet No 185, borné par les rues Quatrième, Camp, Chestnut et Washington, mesurant 100 pieds de face à la rue Quatrième sur 129 pieds de profondeur.

HUHN ou HAHN, CARL—
5151 Pour taxes de ville des années 1885, $35 40, 1886, 30 30, 1887, 30 30.
Montant à.....$95 80
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 4 dans l'ilet No 60, borné par les rues Tchoupitoulas, Annunciation, Poeyfarre et Calliope, mesurant 15 pieds de face à la rue Tchoupitoulas sur 76 pieds de profondeur.

HOLE, JOS., ou SUC. JOS.—
521[illegible] Pour taxes de ville des années 1886, $10 10, 1887, 10 10.
Montant à.....$20 20
Sept lots de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 1 à 23 dans l'ilet No [illegible], bornés par les rues White, Perdido, Gravier et Broad, mesurant 209 pieds de face à la rue White sur 253 pieds de profondeur.

HECHINGER, MME ISAAC—
5219 Pour taxe de ville des années 1886, $44 44, 1887, 44 44.
Montant à.....$88 88
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme le No 8, dans l'ilet No 1[illegible]1, borné par les rues Annonciation, Delord, Poeyfarre et Constance, mesurant 20 pieds de face à la rue Annonciation sur 77 pieds de profondeur.

HOWARD, JOSEPHINE T.—
5232 Pour taxes de ville de l'année 1886.
Montant à.....$50 50
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 20 dans l'ilet No 141, borné par les rues Magazine, Thalie, Melpomène et Constance, formant l'encoignure des rues Magazine et Thalie, mesurant 21 pieds de face à la rue Magazine sur 116 pieds de profondeur.

HARNAN, PATRICK—
5234 Pour taxes de ville des années 1886, $15 15, 1887, 15 15.
Montant à.....$30 30
Dix lots de terre, dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 1 à 10 dans l'ilet No 50[illegible], borné par l'avenue Bienville, les rues Scott, Douane et Cortez; le lot No 1 formant l'encoignure de l'avenue Bienville et de la rue Scott et mesurant 32 pieds de face à l'avenue Bienville sur 102 pieds de profondeur; les lots Nos 2 à 9 mesurant 256 pieds de face à l'avenue Bienville sur 102 pieds de profondeur; le lot No 10 formant l'encoignure de l'avenue Bienville et de la rue Cortez et mesurant 32 pieds de face à l'avenue Bienville sur 102 pieds de profondeur.

HARNAN, PATRICK—
5237 Pour taxes de ville des années 1886, $6 06, 1887, 6 06.
Montant à.....$12 12
Cinq lots de terre, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 5 à 9 dans l'ilet No 12, borné par les rues Broadway, Foucher, Water et Chestnut; le lot No 5 mesurant 30 pieds de face à la rue Broadway sur 120 pieds de profondeur; le lot No 6 formant l'encoignure des rues Foucher et Broadway et mesurant 3 pieds de face à la rue Foucher sur 120 pieds de profondeur; les lots Nos 7 à 9 mesurant 90 pieds de face à la rue Foucher sur 120 pieds de profondeur.

HARNAM, PATRICK—
5242 Pour taxes de ville de l'année 1886.
Montant à.....$6 06
Un lot de terre dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 17 dans l'ilet No 305, borné par les rues Perrier, Coliséum, Joseph et Octavia, mesurant 30 pieds de face à la rue Perrier sur 100 pieds de profondeur.

HARNAN, PATRICK—
5245 Pour taxes de ville des années 1886, $6 06, 1887, 6 06.
Montant à.....$12 12
Douze lots de terre, dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 11 à 22 dans l'ilet No 564, bornés par l'avenue Napoléon, les rues Jena, St-George et St André; les lots No 11 à 13 [illegible] chaque 33 pieds de face à la rue St George sur 150 pieds de profondeur; le lot No 14 formant l'encoignure des rues Jena et St-George et mesurant 30 pieds de face à la rue Jena sur 100 pieds de profondeur, les lots Nos 15 à 22 formant l'encoignure des rues Jena et St-André et mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Jena sur 100 pieds de profondeur.

HEIDEMANN, HENRY—
5[illegible] Pour taxes de ville des années 1886, $40 40, 1887, 40 40.
Montant à.....$80 80
Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 2 R, dans l'ilet No 332 borné par les rues Canal, Broad, Douane et Dorgenois, mesurant 37 pieds de face à la rue Canal, 50 pieds dans le fond sur 100 pieds de profondeur d'un côté et 104 pieds de l'autre.

HEIDEMANN, HENRY—
5[illegible] Pour taxes de ville des années 1886, $6 06, 1887, 6 06.
Montant à.....$12 12
Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 2, dans l'ilet No 332, borné par les rues Dorgenois, Broad, Douane et Canal, mesurant 38 pieds de face à la rue Dorgenois 40 pieds dans le fond sur 127 pieds de profondeur d'un côté et 1.0 de l'autre.

HYAMS, H. M.—
5256 Pour taxes de ville des années 1886, $12 12, 1887, 12 12.
Montant à.....$24 24
Douze lots de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 10 à 21 dans l'ilet No 540, bornés par l'avenue Carrollton, les rues Toulouse, St-David et St-Louis, les lots Nos 10 à 14 mesurant à eux 30 pieds de face à la rue Toulouse sur 129 pieds de profondeur; sur une ligne et 127 pieds sur l'autre, le lot No 15 formant l'encoignure des rues Toulouse et St-David et mesurant 30 pieds de face à la rue Toulouse sur 157 pieds de profondeur; le lot No 16 formant l'encoignure des rues St-Louis et St-David et mesurant 30 pieds de face à la rue St-Louis sur 147 pieds de profondeur, les lots Nos 17 à 21 mesurant chaque 30 pieds de face à la rue St-Louis sur 127 pieds de profondeur.

HATZ, G. MARY—
5302 Pour taxes de ville des années 1886, $14 14, 1887, 20 20.
Montant à.....$34 34
Un lot de terre dans le 6me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 10, dans l'ilet No 120 borné par les rues Jersey, Tchoupitoulas, Lyons et Bordeaux, mesurant 30 pieds de face à la rue Jersey sur 125 pieds de profondeur.

HARMAN, P. ou HARNAN—
5305 Pour taxes de ville des années 1886, $12 12, 1887, 12 12.
Montant à.....$24 24
Un lot de terre dans le 6me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 1 dans l'ilet No 20, borné par les rues Cadiz, Magasin, Jena et Constance, mesurant 30 pieds de face à la rue Cadiz sur 150 pieds de profondeur.

HALE, MME MARY, femme de GEO. PORTHEOUS—
5321 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à.....$404
Cinq lots de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 16, 17, 18, 19 et 20, dans l'ilet No 189, borné par les rues Camp, Delord, Prytanée, St-Charles, et le Cercle Tivoli, mesurant 127 pieds de face à la rue Camp sur 120 pieds de profondeur.

HALE, MME MARY, FEMME DE GEORGE PORTHEOUS—
5322 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à.....$30 30
Deux lots de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 22 et 23 dans l'ilet No 193, bornés par le Cercle Tivoli, le Prytanée, Camp et St-Charles, le lot No 22 mesurant 27 pieds de face au Cercle Tivoli sur 81 pieds de profondeur et No 23 mesurant 27 pieds de face au Cercle Tivoli sur 98 pieds de profondeur.

HOWARD, MLLE MARGARET—
5323 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à.....$30 30
Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 12 dans l'ilet No 160, borné par les rues St-Joseph, Magasin, Camp et Delord, mesurant 24 pieds de face à la rue St-Joseph sur 124 pieds de profondeur.

HART, MAYBIN H.—
5329 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à.....$20 20
Un lot de terre, dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 16 dans l'ilet No 3[illegible]7, borné par les rues Thalie, Howard, Freret et Erato, mesurant 32 pieds de face à la rue Thalie sur 63 pieds de profondeur.

HART, MAYBIN H.—
5330 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à.....$12 12
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 6, dans l'ilet No. 424, borné par les rues Clara, Willow, Euphrosine et Calliope, mesurant 29 pieds de face à la rue Clara sur 126 pieds de profondeur.

HART, MAYBIN H.—
5331 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à.....$30 30
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 3, dans l'ilet No 54, borné par les rues Peters, Commerce, Julia et St-Joseph, mesurant 17 pieds de face à la rue Peters sur 100 pieds de profondeur.

HART, MAYBIN H.—
5332 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à.....$12 12
Un ilet de terre dans le 1er district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme ilet No 734, borné par les rues Cortez, Scott, Palmyre et Banks.

HART, MAYBIN H.—
5333 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à.....$6 06
Un ilet de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme ilet No. 847 borné par les rues Bernadotte, Anthony, Bandin et Banks.

HOWARD, BERNARD B.—
5349 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à.....$121 20
Un lot de terre dans le 1er district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 17, dans l'ilet No 101, borné par les rues Prytanée, Melpomène, St-Charles et Thalie, formant l'encoignure des rues Prytanée et Melpomène et mesurant 40 pieds de face à la rue Prytanée sur 164 pieds de profondeur.

HARMAN, P. ou HARNAN—
5355 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à.....$30 30
Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 16 dans l'ilet No 223, borné par les rues Ste-Anne, Galvez, Miro et Orléans, mesurant 30 pieds de face à la rue Ste-Anne sur 79 pieds de profondeur.

HEINTZ, JAS.—
5368 Pour taxes de ville des années 1886, $14 00, 1887, 14 14.
Montant à.....$28 14
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 18 dans l'ilet No 616, borné par les rues Mandeville, Marigny, Villeré et Robertson, mesurant 40 pieds de face à la rue Mandeville sur 120 pieds de profondeur.

HONOLD, ADAM F.—
5380 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à.....$20 20
Sept lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désignés comme lots Nos 6, 8, 9, 10, 11 et 12 dans l'ilet No 732, borné par les rues Piété, Prosper, Louisa et Claiborne; les lots Nos 7, 8, 9 et 10 formant chacun 31 pieds de face à la rue Piété sur 114 pieds de profondeur; les lots Nos 1, 11 et 12 formant l'encoignure des rues Prosper et Louisa et mesurant chaque 30 pieds de face à la rue Prosper sur 115 pieds de profondeur.

HEFFERAN, MLLE ALICE E.—
5390 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à.....$22 22
Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 108 dans l'ilet No 46, borné par les rues St-Thomas, Rousseau, Soraparu et Première, mesurant 0 pieds de face à la rue St-Thomas sur 120 pieds de profondeur.

HILLMAN, MME LAMONIE O.—
6391 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à.....$16 16
Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans désigné comme lot No 5 dans l'ilet No 10, borné par les rues Washington, Rousseau, St-Thomas et Quatrième, mesurant 31 pieds de face à la rue Washington sur 126 pieds de profondeur.

HART, MME HENRY D.—
5400 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à.....$80 80
Un lot de terre, dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 11, dans l'ilet No 233 borné par les rues St-Charles, Carondelet, Deuxième et Première, mesurant 30 pieds de face à la rue St-Charles sur 150 pieds de profondeur.

HUG, JOS.—
5401 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à.....$40 40
Un lot de terre dans le 4me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 4, dans l'ilet No 246, borné par les rues Carondelet, Baronne, Deuxième et Troisième, mesurant 31 pieds de face à la rue Carondelet sur 120 pieds de profondeur.

HERO, CHAS M.—
5404 Pour taxes de ville de l'année 1887.
Montant à.....$[illegible] 40
Un ilet de terre, dans le 4me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme ilet No. 334, borné par les rues Bower, Quatrième, Liberté et Washington, mesurant 257 pieds sur une ligne et 2.8 pieds sur l'autre sur 300 pieds.

IMBERT, THEOPHILE—
5458 Pour taxes de ville des années 1880, $5 46, 1881, 5 35, 1882, 9 53, 1883, 6 00, 1884, 6 00, 1885, 7 62, 1886, 6 06, 1887, 6 06.
Montant à.....$52 08
Un lot de terre dans le 2me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No. 4, dans l'ilet No 321, borné par les rues Orléans, Rocheblave, Dorgenois et Ste-Anne, mesurant 3 pieds de face à la rue Orléans sur 104 pieds de profondeur.

IMBERT, THEOPHILE—
5459 Pour taxes de ville des années 1880, $2 75, 1881, 12 [illegible], 1882, 22 23, 1883, 14, 1884, 14, 1885, 17 78, 1886, 14 14, 1887, 14 14.
Montant à.....$121 53
Un lot de terre, dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 3 dans l'ilet No 3[illegible], borné par les rues Ste-Anne, Orléans, Rocheblave et Dorgenois, mesurant 25 pieds de face à la rue Ste-Anne sur 104 pieds de profondeur.

IRWIN, JOHN—
5472 Pour taxes de ville des années 1880, $5 4[illegible], 1881, 5 35, 1882, 7 [illegible], 1883, 0, 1884, 4 00, 1885, 5 08, 1886, 4 04, 1887, 4 04.
Montant à.....$40 [illegible]
Deux lots de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désignés comme lots Nos 6 et 7, dans l'ilet No 7, bornés par les rues Odéon, Decatur, Des Armes et Orléans, mesurant 62 pieds de face à la rue Odéon sur 134 pieds de profondeur.

JACQUET, J. E.—
5564 Pour taxes de ville des années 1880, $6 37, 1881, 5 35, 1882, 9 53, 1883, 6 [illegible], 1884, 6 00.
Montant à.....$38 25
Une portion de terre dans le 2me district de la ville de la Nlle-Orléans, dans l'ilet No 757 et bornée par les rues Ste-Anne, Orléans, Broad et White, mesurant 30 pieds de face à la rue Ste-Anne sur 174 pieds de profondeur.

JOLISSAINT, H.—
557[illegible] Pour taxes de ville des années 1880, spéciale $3 85, 1886, 20 2[illegible], 1887, 20 20.
Montant à.....$44 25
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No. 9, dans l'ilet No 2[illegible]9, borné par les rues Remparts, Bagatelle, Union et Bourgogne, mesurant 30 pieds de face à la rue Remparts sur 90 pieds de profondeur.

JULIAN NARCISSE et E.—
5578 Pour taxes de ville des années 1880, $9 11, 1881 8 92, 1882, 15 88, 1883, 10, 1884, 10, 1885, 10 16, 1886, 8 08.
Montant à.....$72 15
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 5 dans l'ilet No 203, borné par l'avenue St-Bernard, les rues Onzaga, Prieur, D'Abadie et Johnson, mesurant 67 pieds de face à l'avenue St-Bernard sur 120 pieds de profondeur.

JACQUET, C. ALFRED ou "HASA"—
[illegible]602 Pour taxes de ville des années 1880, $3[illegible] 42, 1881, 35 68, 1882, 63 50, 1883, 4[illegible], 1884, 40, 1885, 50 80, 1886, 40 40, 1887, 40 40.
Montant à.....$[illegible] 47 0
Une portion de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 478, bornée par les rues Levée, Désiré, Morales et Urquhart, mesurant 241 pieds sur 342 pieds.

JOHANNES, SUC H. D.—
5605 Pour taxes de ville des années 1880, $7 8, 1881, 7 14, 1882, 1 70, 1883, [illegible] 1884, 8 [illegible], 1886, 10 16, 1886, 8 08, 1887, 5 05.
Montant à.....$ 6 41
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 12 dans l'ilet No 517, borné par les rues Villeré, Musique, Arts et Urquhart, mesurant 40 pieds de face à la rue Villeré sur 64 pieds de profondeur.

JASON, ADELINE D. ou ADELINE G.—
5651 Pour taxes de ville des années 1881, $7 14, 1882 15 88, 1883, 8 00, 1886, 6 06, 1887, 6 00.
Montant à.....$43 14
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans désigné comme lot No. 5 ou 7, dans l'ilet No 762, borné par les rues Roman, Kerlerec, Columbus et Derbigny, mesurant 32 pieds de face à la rue Roman sur 100 pieds de profondeur.

JORDA, JEROMAN ou JEROMINO—
5666 Pour taxes de ville des années 1882, $4[illegible] 75, 1885, 254 00, 1886, 242 40, 1887, 242 40.
Montant à.....$1 024 55
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 1, dans l'ilet No 1, borné par les rues Front, Canal, Peters et Crossman, formant l'encoignure des rues Front et Canal, mesurant 23 pieds de face à la rue Front, sur 90 pieds de profondeur.

JOACHIM ADAM—
5670 Pour taxes de ville de l'année 1882.
Montant à.....$19 05
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 8 dans l'ilet No. 642 borné par les rues Espagne, Robertson, Claiborne et Mandeville, formant l'encoignure des rues Espagne et Robertson et mesurant 35 pieds de face à la rue Espagne sur 118 pieds de profondeur.

JONES, JAMES—
5744 Pour taxes de ville des années 1886, $10 44, 1886, 24 24, 1887 24 44.
Montant à.....$78 96
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme lot No 14 ou 14 dans l'ilet No 399, borné par les rues Frasca, St-Claude, Montégut et Marais, formant l'encoignure des rues Frasca et St-Claude, mesurant 31 pieds de face à la rue Frasca, sur 100 pieds de profondeur.

JONES, JAMES—
5745 Pour taxes de ville des années 1886, $20 32, 1886, 16 16, 1887, 16 16.
Montant à.....$52 64
Un lot de terre dans le 3me district de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné comme lot No 18 dans l'ilet No 3 8, borné par les rues François, Union, St-Claude et Marais, mesurant 32 pieds de face à la rue François sur 96 pieds de profondeur.

JONES JAMES—
5760 Pour taxes de ville de l'année 1886.
Montant à.....$12 12
Un lot de terre, dans le 3me district de la ville de la Nlle-Orléans, désigné comme partie du lot No 29, dans l'ilet No 387, borné par les rues Lafayette, Port, Remparts et St-Claude, mesurant 14 pieds 6 pouces de face à la rue Lafayette sur 120 pieds de profondeur.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de chacune des propriétés ci-dessus que me désignera chacun des débiteurs de l'Etat, et dans le cas où le dit débiteur ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai tout de suite, et sans autre délai, la plus faible partie de la dite propriété, choisie du débiteur pour en acquérir quelconque, pour le mon ant des taxes, de l'intérêt et des dépens dus par le dit débiteur. La vente se fera sans estimation au comptant, contre monnaie légale des Etats-Unis, et la propriété vendue pourra être rachetée, à quelque moment que ce soit, dans le courant d'une année, en remboursant le prix payé pour la propriété et en payant en outre vingt pour cent les dépens et la pénalité

J. E. HARDY,
Trésorier de la ville.

Chez tous les Parfumeurs & Coiffeurs

LA VELOUTINE

Poudre de Riz spéciale
PRÉPARÉE AU BISMUTH
Par CHles FAY, Parfumeur
PARIS, 9, Rue de la Paix, PARIS

.... Quos Ego...

Ce mot superbe de menace et de domination que Virgile fait lancer par Neptune contre les vents déchaînés pour les faire rentrer dans l'ordre se rapporte, on ne peut mieux à la situation de certains produits supérieurs qui sont l'objet d'impudentes contrefaçons de la part de contrefacteurs envieux et impuissants. Comme le dieu des mers ces produits n'ont qu'à paraître pour que tous leurs rivaux soient anéantis. C'est là ce qui, depuis des siècles, a toujours fait la force de la célèbre et incomparable *Elixir Dentifrice des RR. PP. Bénédictins de l'Abbaye de Soulac.* La contrefaçon ne peut absolument rien contre ce si solide renommée consacrée par une expérience de chaque jour... Il n'est, en effet, personne aujourd'hui qui ne soit convaincu qu'aucun dentifrice au monde ne saurait, comme le fruit de l'antique découverte des savants moines maintenir les dents constamment éblouissantes de blancheur, les gencives toujours saines et roses et l'haleine d'une pureté inaltérable,—en même temps qu'il ne manque jamais de redonner ses qualités à ceux qui les ont momentanément perdues.....

Se trouve à la Nouvelle-Orléans chez Mme Veuve CHAS. TROUILLY, Parfumerie, 132 Canal street.

BULLETIN FINANCIER.

Lundi, 7 octobre 1889.

COMPTOIR D'ECHANGES (CLEARING HOUSE) DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

	Echanges.	Balances.
Jusqu'ici cette semaine	$2,190,383 00	$462,433 00
Même temps la semaine dernière	$2,112,939 00	$[illegible] 00

Monnaies américaines et étrangères et Billets de Banques.

MONNAIS — Souveraines Victoria, $4 80 à 4 90, 20-marcs, $4 65 à $4 75; 20-francs, $3 80 à 3 90, doublons espagnols, $15 40 à 15 60; doublons mexicains, $15 40 à $15 60; 25-pesetas espagnols, $4 70 à $4 80; 20-pesos, mexicains, $19 40 à 19 60 ou mutilés américains, 50@60c; or léger américain 97 à 98c. dollars mexicains, 73½ à 74; sols péruviens 72½ à 73, pesos chiliens, 72½ à 73, argent mutilé américain, 90c. par oz. 5-francs, [illegible]; argent anglais, par £, $4 80 à $4 90, billets de la Banque d'Angleterre, $4 80 à $4 90, billets de la Banque de France, 19@19½, colombiens, billets, 23@24.

MARCHE MONETAIRE.

Nouvelle-Orléans—L'argent continue en bonne demande et ferme.

CHANGE.

VENTES A LA BOURSE DE LA NOUVELLE-ORLEANS.

Appel de 11 a. m.

55 actions du People's Bank	81½
10 actions Merchants Ins. Co	64½

Entre les appels de 11 a. m. et de 2 p. m.

50 actions du Crescent City RR Co	86½
12 actions du Crescent City RR Co	86½

Appel de 2 p. m.

35 actions du Crescent City RR	86½

Sales Unlisted Securities.

Le mouvement était comme suit aujourd'hui Mountain View—400 actions à 19.

ACTIONS ET BONS.

Dernières cotes du N. O. Stock Exchange.

Banques.

	Valeur au pair	Offre	Demande
American N'l	100	[illegible]	102½
Bank of Commerce	10	9½	9¾
Canal & Banking Co	100		
Citizens	100		
Germania National	100		
Germania Savings	100	170	
Hibernia National	100		
Louisiana National	100		175
Metropolitan	100	140¼	150
Mutual National	100	132	136
N O National	100	500	
Peoples	50	81½	85
State National	100		130
Union National	100	122	
Whitney National	100	230	

BULLETIN COMMERCIAL.

COTON.

MARCHE DE LA NLLE-ORLEANS SUR PLACE.

	Aujourd'hui	Hier
Low Ordinary	6¼	6¼
Ordinary	8⅝	8⅝
Good Ordinary	9⅝	9⅝
Low Middling	9 13/16	9 13/16
Middling	10	10
Good Middling	10 3/16	10 3/16
Middling Fair	10 1/16	10 1/16
Fair	11 3/16	11 3/16

FUTURES.

Stable.

Janvier 9,64 à 9,65; février 9,70 à 9,71; mars 9,76 à 9,77, avril 9,82 à 9,83; mai 9,88 à 9,89; juin 9,94 à 9,97, juillet 10,00 à ——; août —— à ——, septembre —— à ——, octobre 9,78 à 9,79, novembre 9,62 à 9,63, décembre 9,60 à 9,61.

Les ventes comprennent 14,000 balles.

MARCHE DE NEW-YORK. SUR PLACE.

Inactif. Coton: Middling Gulf 11.

FUTURES.

Fermes.

Janvier 10,07 à 10,08, février 10,13 à 10,14, mars 10,20 à 10,21, avril 10,27 à ——, mai 10,33 à 10,34, juin 10,39 à 10,40, juillet 10,46 à 10,47, août —— à ——, septembre —— à ——, octobre 10,40 à 10,41, novembre 10,12 à 10,14, décembre 10,06 à 10,07.

MOUVEMENT DU COTON.

MARCHE DE LIVERPOOL. SUR PLACE.

Calme avec une demande modérée. Coton—6⅝ pour le Middling Américain.

FUTURES

A peine stables.

MARCHE DU HAVRE. SUR PLACE.

Calme et stable. Coton—97 fr. pour le Bas Ordinaire (sur place) 88 fr. pour le Très Ordinaire (sur place) 76 fr. pour le Bas (sur place).

FUTURES.

Faibles.

SUCRE ET MELASSE.

FARINES. A LA BOURSE.

FARINE DE MAIS—$1 80 à 1 85.

GRAINS ET FOURRAGES. A LA BOURSE.

PROVISIONS A LA BOURSE.

EPICERIES.

FRUITS ET NOIX.

GRAINE DE COTON ET SES PRODUITS.

PRODUITS DE LA CAMPAGNE.

MARCHANDISES DIVERSES.

CHARBON

QUINCAILLERIE.

VINS ET LIQUEURS.

MARCHE AUX BESTIAUX.

CHEVAUX ET MULETS

CHEMINS DE FER.

Mississippi Valley ROUTE!

Louisville, New Orleans and Texas RAILWAY.

Les trains Nos 1 et 2 ont des chars-dortoirs Pullmann entre la Nouvelle-Orléans, Memphis et Vicksburg.

P. R. ROGERS, Agt. des pass. p. passe. — E. F. REYNOLDS, Commercial Agent.
E. W. HOW, Agent-gen. des pass., Memphis, Tenn. — A. M. COOKE, Agt. C. M., Nlle-Orléans, Lne.

Queen and Crescent Route.

Ligne la plus courte de 96 milles entre la Nouvelle-Orléans et Cincinnati. Temps, 27 heures.

S. H. Garrett, Div. Pass. agent, Nlle-Orléans, Lne. — D. G. Edwards, Gen'l Pass. agent, Cincinnati, O.

Route du Sud de la Nouvelle-Orléans au Texas et de la Californie.

A. C. HUTCHINSON, Gen'l Manager.
J. G. SCHRIEVER, Traffic Manager.
W. O. WATSON, Gen. Pass. Agt

VAPEURS.

Mandeville, Lewisburg et Madisonville.

LE STEAMER NEW CAMELIA

Dès le 14 mai 1889, quittera Milneburg à l'arrivée des trains du chemin de fer Pontchartrain partant de la gare (rue des Champs-Elysées) comme suit:

Pour Mandeville, Lewisburg et Madisonville:

TOUS LES JOURS (le dimanche et le mercredi exceptés) à l'arrivée du train de 4heures P. M.

DE RETOUR,

Il laissera MADISONVILLE à 5.30 A. M.

EXCURSIONS:

Pour Mandeville, Lewisburg, Madisonville et Bâtonville:

DIMANCHE et MERCREDI, à l'arrivée du train de 8h. A. M.
DIMANCHE et MERCREDI, à l'arrivée du train de 6 h. P. M.

Prix du trajet d'un côté à l'autre $1 00.
Prix (aller et retour) pour toutes les localités, jours d'excursion, $1 00.

W. G. COYLE & CIE, Agent, No. 47 rue Carondelet.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS

COMPAGNIE GENERALE TRANSATLANTIQUE

Entre New-York et le Havre.

LA BRETAGNE, de Jousselin, samedi 5 octobre
LA CHAMPAGNE, Boyer, samedi 12 octobre
LA BOURGOGNE, Frangeul, samedi 19 octobre

Prix du passage pour le Havre.

J. B. DODART, Agent principal à la Nlle-Orléans, 61 Carondelet.

LIGNE CROMWELL.

POUR NEW-YORK DIRECTEMENT.

Partant Mercredi 2 octobre, à 8 A. M.

LOUISIANA, Capt. Gager.

ALFRED MOULTON & CO., Bureau Carondelet No 41.

LEON QUEYROUZE, "GROCERY" EN GROS, —Importateur de— **VINS ET LIQUEURS** —Dépositaire de— Produits des Compagnies et de l'Ouest ET BUREAU.

FEUILLETON.

No 4. Commencé le 4 octobre.

LES Deux Mariages DE CÉCILE.

—PAR—

V. VATTIER D'AMBROYSE.

—

PREMIÈRE PARTIE.

—

L'EMPOISONNEUSE.

—

V

LES PRÉOCCUPATIONS DE MME PROVENCHÈRE

Le soir même, à ***, chacun savait la triste nouvelle et chacun la commentait avec sympathie, car M. de la Gérandaye était vraiment aimé.

Malgré l'heure relativement avancée, et en dépit de la fatigue éprouvée les jours précédents, le sous-préfet et sa femme se tenaient dans un petit salon, encore tout jonché des débris de la fête de la veille.

—Non, je ne puis croire à ce malheur, disait Mme Provenchère. Cela est impossible. M. de la Gérandaye, si jeune, si fort, et que nous avons vu si bien portant hier au soir! Cela est impossible!

—Vous savez, ma chère amie, que la jeunesse, la force et la santé ne sont pas des armes assez puissantes contre la mort! dit sentencieusement le sous-préfet.

—Epargnez-moi vos aphorismes et redites-moi plutôt les détails que l'on vous a donnés.

—Je vous les ai déjà répétés plusieurs fois. En rentrant chez lui, M. de la Gérandaye a été pris de convulsions et de vomissements affreux. M. Bertier, appelé, n'a pu enrayer le mal.

—Il y a vraiment une fatalité sur cette famille. Les deux enfants morts si soudainement, l'an dernier; le père frappé aujourd'hui!

—Et dans quelles circonstances! Voilà trois morts bien étranges, arrivées exactement de la même façon!

—Les commentaires vont aller plus que jamais leur train. Déjà, hier, j'ai dû appeler à mon aide toute la diplomatie possible afin d'éviter un éclat à Mme de la Gérandaye. Qu'est-ce que ce sera aujourd'hui?

—J'ai grande hâte de voir revenir Maxime. Lui seul nous apprendra la vérité, car il ne faut pas croire à tout ce qui se colporte dès maintenant.

—Avez-vous envoyé chez la comtesse de Tourgéville, chez Mme Brécot, chez les demoiselles Fortin?

—J'ai scrupuleusement suivi vos ordres, ma chère amie. Du reste Maxime nous rendra compte de tout. C'est lui que j'ai chargé de faire les visites indispensables.

—Vous avez sagement agi. Maxime, seul, peut nous donner avec intelligence la marche à suivre, car, sans nul doute, il va y avoir une explosion et notre situation deviendra bien délicate! Songez que d'hier, à peine, nous sommes à peu près acceptés par la société dont la comtesse de Tourgéville est l'âme.

—J'entends le bruit d'une voiture. Bien certainement, Maxime revient de la Gérandaye.

Peu d'instants après, en effet, Maxime pénétrait dans le petit salon.

Il salua légèrement et tomba plutôt qu'il ne s'assit sur une chaise.

—Excusez-moi, dit-il, tout ce que je viens de voir et d'entendre m'a absolument bouleversé.

—M. de la Gérandaye?

—Se meurt!

—Ce que vous aviez déjà entendu dire est absolument vrai. M. de la Gérandaye est mort. Cette catastrophe toute entourée des circonstances les plus tragiques. Il laisse un testament, mais Mme de la Gérandaye, paraît-il, l'a poussé à l'écrire. Elle aurait fait plus: le moribond ayant à peine conscience en lui-même, sa femme lui tenait la main et la guidait, dans la crainte que le notaire n'arrivât trop tard....

Les exclamations de M. et de Mme Provenchère arrêtèrent Maxime.

—Ce n'est pas possible! dirent-ils.

—C'est trop vrai. M. Bertier, M. Delestang, M. Sylvain ont, eux-mêmes, constaté le fait. Il y a plus: quelques paroles de la vieille Madeleine Bourdin ont été recueillies par les autres domestiques, et le mot d' "empoisonnement" circule parmi eux.

Le sous-préfet et sa femme se regardaient épouvantés.

—Mais, enfin, reprit M. Provenchère, ce testament, pour lequel un crime aurait été commis, que contient-il?

—Là-dessus, on n'est pas tout à fait d'accord, M. Sylvain n'ayant pas cru devoir satisfaire aux questions qu'on lui adressait. Mais chacun reste persuadé que la fortune est laissée en usufruit à Mme de la Gérandaye, sans préjudice d'un douaire superbe, et avec pleine propriété si l'enfant, existant encore, venait à mourir.

—C'est une belle situation, dit Mme Provenchère; mais à quel prix est-elle obtenue!

—Si des soupçons graves s'élèvent, dit à son tour M. Provenchère, il y aura, cette fois, une enquête.

—Je suis persuadé que M. Demattre agit déjà. J'ai vu M. Bertier et M. Delestang entrer chez lui.

Le silence se fit. Le nom du procureur de la République avait donné une sorte de frisson aux trois interlocuteurs.

M. Provenchère, le premier, reprit son sang froid.

—Cette affaire, dit-il, me paraît encore plus étrange que criminelle, car, enfin, quel intérêt pourrait y avoir celle que l'on accuse? Personne n'ignore que M. de la Gérandaye, jeune, beau, riche, était esclave des moindres volontés de sa femme. Il l'avait épousée contre le gré de ses propres parents, et la petite Cécile Menneil semblait rendre à son mari l'adoration dont il l'entourait. Jamais il n'y a eu de commentaires sur sa conduite.

—Excepté cependant quand, il y a deux ans, M. de la Gérandaye prit tant de précautions extraordinaires et interdit à sa femme de se promener dans le parc, fit observer Mme Provenchère.

—C'est vrai; mais rien de sérieux ne fut découvert, et chacun resta convaincu que les traces d'escalade observées étaient celles d'un malfaiteur déçu dans ses projets de vol. Les plus acharnés ennemis de Mme de la Gérandaye n'ont pas osé soutenir le contraire.

—En revanche, reprit Maxime, ils n'ont pas épargné les mots durs, cruels, même, lors de la mort subite des deux enfants. A les entendre, un crime monstrueux avait été commis. Aussi, l'opinion publique est-elle assez préparée pour qu'il n'y ait qu'une voix contre Mme de la Gérandaye; on l'accuse d'avoir donné au père le poison qui a fait périr les enfants!

—Mais, dit la sous-préfète, il reste un petit garçon. A peine qu'il ne disparaisse, lui aussi, Mme de la Gérandaye n'aura pas la libre disposition de la fortune.

—Oubliez-vous, madame, combien cet enfant est délicat, chétif? Le croyez-vous plus assuré de vivre que ses frères, les robustes nourrissons dont je me souviens encore?

—Taisez-vous, Maxime, vous me faites trembler! Que serait donc Mme de la Gérandaye?....

—Je l'ignore encore, mais, hélas! il se rencontre parfois des natures dont le penchant au crime est irrésistible, et qui se livrent au mal uniquement pour le plaisir de le commettre.

—Alors, laissons cet affreux sujet. Je demeurais beaucoup pour que ce mystère s'éclairât sur-le-champ et de la manière la plus naturelle. Ces choses m'oppressent; elles me rendraient nerveuse, je crois. Racontez-moi plutôt ce que vous avez appris dans la famille de M. de la Gérandaye.

—La comtesse de Tourgéville, au contraire, est décidée à provoquer des poursuites. Mme Brécot et les demoiselles Fortin, au contraire, ne pardonnent pas à Cécile Menneil d'avoir été préférée à elles-mêmes. Elles s'unissent à Mme de Tourgéville pour l'accabler. De plus, circonstance embarrassante pour vous, madame, et pour M. Provenchère, Mme de la Gérandaye réclamera sans doute votre appui, son mari le lui ayant formellement recommandé.

—Vous êtes certain de cela? interrogea vivement la sous-préfète.

—Suivant vos ordres, madame, j'allais à la Gérandaye uniquement, en apparence, pour prendre des nouvelles du malade. Il régnait un affol tel dans la maison, que je n'ai pas trouvé un seul domestique pouvant ou voulant me renseigner. J'ai dû me décider à monter jusqu'à la chambre de M. de la Gérandaye. Il venait d'expirer. C'était un spectacle navrant de voir se débattre Madeleine, d'entendre ses cris fous, et plus navrant encore de voir la veuve, à demi-renversée sur le tapis, les yeux agrandis par la terreur, les mains crispées sur la main du mort! Comment, accablée ainsi qu'elle paraissait l'être, m'aperçut-elle, me reconnut-elle? Sans changer de position, elle me dit d'une voix pénétrante:

"—Vous l'avez vu, hier, si bon, si fort, si plein de santé!"

J'ai balbutié quelques mots; j'étais violemment ému, et votre nom m'a échappé. Il a paru frapper l'esprit de Mme de la Gérandaye.

"—M. Provenchère, a-t-elle dit, était l'ami de mon pauvre Armand, qui m'a poussée à me confier à lui. Je n'oublierai aucune de ses recommandations.... Hélas! c'est tout ce que je puis faire maintenant!...."

Une nouvelle crise de sanglots et de larmes s'est déclarée. En hâte, j'ai quitté le château.

—Ainsi, dit la sous-préfète, nous allons nous trouver placés entre les parents de M. de la Gérandaye, qui voient à une série de crimes affreux commis par la veuve, et cette dernière, qui va réclamer notre appui au nom de l'amitié de son mari pour M. Provenchère....

Rien de plus fâcheux, à tous les points de vue, ne pouvait nous arriver. Comment, sans briser notre nouvelle position, pourrons-nous conserver une neutralité digne, au milieu de ce conflit?

—Il me semble, fit observer M. Provenchère, que nous n'avons pas tant à nous inquiéter. La justice décidera pour nous, puisque, déjà, le procureur de la République instruit l'affaire.

Mme Provenchère haussa les épaules.

—Et si la justice décide que la famille de M. de la Gérandaye a tort? demanda-t-elle.

Le sous-préfet resta embarrassé.

—Voulez-vous bien, dit Maxime, me permettre de faire une réflexion? Admettons que Mme de la Gérandaye soit déclarée coupable? Votre rôle reste tout simple. Si le contraire arrive, vous pouvez habilement persuader à la jeune veuve de quitter le pays où elle a tant souffert et où, malgré l'arrêt de la justice, l'opinion publique se retournerait contre elle. Dans ce cas, je suis tout à votre disposition pour me faire votre interprète, sans qu'ostensiblement vous soyez mêlés à rien.

—Cela n'est peut-être pas très généreux, fit observer M. Provenchère.

—Que parlez-vous de générosité! s'écria sa femme. Avons-nous une situation qui nous permette de nous placer au-dessus des influences pouvant briser une carrière? Songez que vous avez atteint quarante-huit ans, que vous êtes seulement sous-préfet après plus de vingt ans de services dévoués! S'il vous prenait fantaisie, cependant, de faire bon marché de ces considérations, disposons-nous d'une fortune suffisante pour soutenir le rang auquel nous avons droit?

—Bien! bien! murmura M. Provenchère. Je faisais une simple réflexion.

—Elle n'était guère de saison. Maxime, seul, a vu juste. Aussi devons-nous agir d'après ses avis. Et maintenant, séparons-nous, car ces émotions m'ont brisée!

VI

LE PROCUREUR DE LA RÉPUBLIQUE.

Maxime avait dit vrai en annonçant que la famille de M. de la Gérandaye était bien décidée à faire tout ce qui dépendrait d'elle pour accabler la jeune veuve.

La comtesse de Tourgéville, tante du défunt, ne lui avait jamais pardonné ce qu'elle appelait encore "une mésalliance". Toutefois, elle conservait pour lui une véritable affection. Elle avait pris soin de cacher ses sentiments, mais n'en était pas moins restée profondément affligée de la mort des deux fils aînés de M. de la Gérandaye.

Guidée par la haine qu'elle portait à la jeune femme, Mme de Tourgéville avait accueilli toutes les rumeurs circulant à propos des symptômes présentés par ces deux morts imprévues.

Et voilà que son neveu lui-même était frappé!

Son neveu qu'elle avait revu la veille, joyeux, brillant de santé, succombait de la même manière que les deux enfants!

Ce qui n'était encore qu'un doute pour la comtesse, devint une certitude absolue. Sans prendre le temps de réfléchir, elle courut chez le procureur de la République, et, hautement, accusa Cécile de la Gérandaye.

M. Demattre, le magistrat, était un homme de trente deux ans. Froid, correct, indifférent, en apparence, à tout ce qui n'était pas du ressort de ses fonctions, il souffrait cruellement, ou réalisait, de parvenir avec tant de lenteur.

La ville de *** ne pouvait devenir un théâtre assez important pour ses talents, et ce que l'ambition la plus habile, la plus persévérante pouvait lui suggérer, était mis secrètement en œuvre.

Mais si son ambition restait impatiente, sa prudence, sa sagacité contrebalançaient ce danger, et une honnêteté vraie le préservait des honteux compromis auxquels une conscience moins bien équilibrée se laisse aller sans grands scrupules.

Le procureur de la République était homme à poursuivre impitoyablement l'accusé, quel qu'il fût, dont la culpabilité lui semblait démontrée. Mais si le doute l'agitait, nul, même en faisant briller à ses yeux le terme auquel il aspirait, n'eût pu lui arracher une parole, lui faire commettre un acte en désaccord avec sa conviction.

La visite de la comtesse de Tourgéville venait de le jeter dans un grand trouble.

La vieille dame pouvait être une si grande protectrice. Et pour se concilier sa sympathie il ne fallait que flatter sa haine.

Or, cette haine semblait d'autant plus facile à servir qu'elle acquérait une force nouvelle des circonstances extraordinaires ayant entouré les événements survenus à la Gérandaye. Mais M. Demattre ne se dissimulait pas qu'une pareille affaire était extrêmement périlleuse à conduire.

La presque totalité des apparences accusait Mme de la Gérandaye; cependant, l'étude des faits, cause de ces apparences, pouvait renverser l'édifice menaçant.

Le sagace magistrat faisait la part du milieu où il se trouvait. Il n'ignorait pas qu'en province les rancunes les plus tenaces, les plus ardentes, sont, souvent, ceux-là mêmes dont les intérêts ne cessent en aucune façon aux intérêts des personnes accusées par la voix publique.

Il savait combien de rivalités, nées d'un accès de jalousie, ne tardent pas à se transformer en haines aussi implacables qu'impossibles à justifier.

Puis, le vieil axiome: "Cherche à qui le crime profite," se trouvait, ici, complètement en défaut. Quel motif eût pu pousser au crime, si crime il y avait, Mme de la Gérandaye?

Ou bien la jeune femme était-elle, comme l'avait suggéré Maxime à M. Provenchère, une de ces monstrueuses organisations pour lesquelles le jeu de la mort devient plus qu'un besoin, arrive à être une joie?

M. Demattre sentit que, pour agir bien, il fallait agir vite.

—Où Mme de la Gérandaye a commis un crime? se dit-il. Mon devoir est alors de la livrer à la justice. Ou elle est innocente? Je dois, dans ce cas, la protéger en perçant à jour l'effrayant mystère dont elle est entourée.

Prompt à exécuter ses résolutions, le magistrat avait envoyé chez le docteur Bertier un mot pour le prier de passer à son cabinet.

Le vieux médecin venait d'arriver en compagnie de M. Delestang.

—J'attendais votre convocation, monsieur, dit-il après les premiers compliments. Je vous avoue, même, que je fusse venu de mon chef si elle ne m'était arrivée. Voilà pourquoi j'ai prié mon savant confrère, le docteur Delestang, de différer son départ.

—Ainsi, messieurs, votre opinion est formée? demanda le jeune magistrat. Vous croyez à un crime?

—Arrêtez! interrompit vivement le docteur Bertier. Certains symptômes particuliers, certains faits forment la base de ma conviction; mais il me faut vous déclarer que, pour rendre cette conviction décisive, l'autopsie est nécessaire.

—N'est-ce pas là votre manière de voir? demanda M. Lemattre au docteur Delestang, qui venait de faire un geste de doute.

—Pardonnez-moi. Seulement, je pense qu'il y a des poisons d'une subtilité ou d'une volatilité telles qu'ils échappent à toutes les recherches.

—Alors, dans votre pensée, l'autopsie n'offre pas de garanties suffisantes?

—Elle n'en reste pas moins, dit le docteur Delestang, l'unique moyen permettant d'asseoir un jugement raisonné. Mais il faut la pratiquer au plus tôt.

—Je vais signer l'autorisation nécessaire. Permettez-moi, toutefois, messieurs, de vous recommander une extrême prudence. Vous connaissez les bruits qui circulent. Mieux que moi, puisque vous avez assisté à la mort de M. de la Gérandaye et que votre science vous guide, mieux que moi, vous pouvez estimer si ces bruits sont fondés. Votre devoir, comme le mien, n'en est pas moins strict: il nous faut sauvegarder tous les intérêts. Si Mme de la Gérandaye n'est pas coupable, et je le désire vivement, nous devons craindre que sa réputation ne souffre des mesures ordonnées par la justice.

(*A continuer.*)

Absolument authentique:

Un de nos amis entre, l'autre jour, dans un magasin de chaussures et demande une paire de bottines à boutons.

Au premier essai, tous les boutons partent.

Alors, le marchand, avec un sourire:

—Si vous voulez des boutons qui tiennent, ça coûte un franc de plus.